

Promotion de l'inscription des fortifications de Vauban sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO - Aide à projets

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville de Besançon, accompagnée par le Comité de Soutien, a développé au cours des deux dernières années une dynamique d'appropriation par la population de la candidature, puis de l'inscription des Fortifications de Vauban sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Dans ce cadre, l'Union des Pâtisseries Chocolatiers Glaciers Traiteurs du Doubs et l'Union Patronale de la Boulangerie du Doubs ont décidé de participer, en créant une spécialité culinaire «**le Gâteau de voyage Vauban**», ce en association avec le Centre de Formation des Apprentis qui a conçu une recette originale. Un emballage spécifique a été créé, développant la promotion du Réseau des Sites Majeurs de Vauban (impression sur l'emballage de la carte des 12 fortifications inscrites au patrimoine mondial et utilisation de la charte graphique du Réseau).

L'Union des Pâtisseries Chocolatiers Glaciers Traiteurs du Doubs propose d'élargir cette initiative aux sites du Réseau, en incitant leurs organisations professionnelles à développer ce produit dérivé et à utiliser le même emballage.

Pour lui permettre de mener à bien ce projet dans les meilleures conditions (achat des matières premières et frais de communication notamment), il est proposé de lui attribuer une subvention de 3 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention de 3 000 € à l'Union des Pâtisseries Chocolatiers Glaciers Traiteurs du Doubs. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 65.324.6574.4837 CS 41042 qu'il convient d'abonder lors de la décision modificative n° 3 par un transfert de crédit d'égal montant en provenance de l'imputation 011.324.6042.4837.41042

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document afférent au versement de cette subvention.

«**M. Philippe GONON** : Nous soumettons notre soutien à une petite condition, c'est que le Conseil Municipal puisse juger de la qualité des produits en séance.

M. LE MAIRE : Oui, c'est une bonne idée, sauf qu'ils ont déjà été goûtés et consommés. On pourra quand même vous faire goûter parce qu'ils en font toujours, le «gâteau de voyage de M. de Vauban».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2008.